

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 06 décembre 2023**

**Délibération du CA n°23/37**

Objet : approbation du dossier d'expertise pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7<sup>ème</sup>

Document joint : Dossier d'expertise pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7<sup>ème</sup>

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;*

*Vu circulaire NOR : ESR2016520C du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières, publiée au BO du 27 août 2020 ;*

Exposé des motifs :

Depuis 1994, les établissements publics de l'enseignement supérieur doivent élaborer et faire adopter par leur Conseil d'administration un dossier d'expertise, soumis à la validation de leur tutelle, pour leurs opérations immobilières.

Le projet de construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7<sup>ème</sup> est soumis à la procédure d'expertise conformément à la circulaire du 16 juillet 2020 précitée. Le dossier d'expertise est élaboré selon le modèle annexé à la circulaire. Le dossier présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve le dossier d'expertise (DEX) pour la construction de logements étudiants et d'un gymnase sur le site de la résidence Debourg à Lyon 7<sup>ème</sup> ci-joint.

La présente délibération est adoptée à *l'unanimité* / à *la majorité* des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 16  
Quorum atteint : oui  
Nombre de voix favorables : 16  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

  
Gabriele FIONI